

GROUPEMENT D EMPLOYEURS MAISON ROBERTLIEU-DIT VILLAGE DE TERRIE
46150 CatusSiret : 791 695 844 00013
APE : 7830ZConvention collective : 7009 - Convention collective nationale
des entreprises d'accoupage et de sélection de produits avicoles**BULLETIN DE SALAIRE**

Du 01/03/2025 au 31/03/2025

N° 12_1743694705835_BS_CAPY_01032025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**MAEVA CAPY**

NIR : 2 90 09 46 102 014 48

Emploi : **Ouvrier Agricole**

Date d'entrée : 04/02/2025

Coefficient hiérarchique : 100

Mme MAEVA CAPY
Promenade du Célé
LIEU DIT LENDREVIE
46270 Bagnac-sur-CéléCe bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	13,00	x	51,00	663,00
Nombre total d'heures			51,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	663,00	x	10,00	66,30
Rémunération totale brute				729,30
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	729,30			8,09
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	729,30	x	0,40	2,92
Sécurité Sociale Plafonnée	729,30	x	6,90	50,32
Complémentaire T1	729,30			34,93
Formation	729,30			0,43
CSG non imposable à l'IR	722,97	x	6,80	49,16
CSG imposable à l'IR	722,97	x	2,40	17,35
CRDS imposable à l'IR	722,97	x	0,50	3,61
Total des cotisations et contributions obligatoires				166,81
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				562,49
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 562,49				

Montant net imposable : 583,45

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 583,45 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 562,49****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1078,80 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..